75

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
1 8 2 5 0 H E N R I C H E M O N T
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 25 JUILLET 2023
Portant réglementation du stationnement et de la circulation Lors des Visites Contées du 28 juillet 2023 et du 11 août 2023

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants ;
- Vu le Code du commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;
- Vu, le Code de la Route et notamment son article R417-10 ;
- Vu l'organisation par la commune de visites contées prévue le vendredi 28 juillet 2023 et le vendredi 11 août 2023 sur le domaine public ;
- Vu l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 11 juillet 2023 ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de cette manifestation en centre-ville.

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement sera interdit : le vendredi 28 juillet 2023 de 12h00 à 21h00 et le vendredi 11 août 2023 de 12h00 à 21h00 :

-Rue Victor Hugo (de la rue du jeu de Paume à la rue du Rempart)
-Place Bernard (partie côté jeu de paume)
-Place Henri IV (Quart Nord)

Article 2ème : La **circulation** exception faite de ceux des Sapeurs-Pompiers, Gendarmes, Médecins, Ambulanciers, Infirmiers et SAMU **sera interdite le vendredi 28 juillet 2023 de 20h à 21h et le vendredi 11 août 2023 de 20h à 21h :**

-Rue Victor Hugo (de la place Henri IV à la rue des Ecoles)
-Rue du Rempart
-Rue du Jeu de Paume

Article 3ème: Les organisateurs devront laisser partout des passages suffisamment larges pour permettre la circulation des véhicules d'exception.

Article 4ème : Un itinéraire de déviation sera mis en place par la commune,

Place Henri IV, prendre la rue de Bourgogne
Au carrefour rue de Bourgogne / Rue de Sully, prendre à gauche rue de Sully
Traverser la place Bernard et continuer tout droit rue de Boisbelle / route de Boisbelle
Au carrefour route de Boisbelle / rue des écoles, prendre à gauche rue des écoles
Au carrefour rue des écoles / Rue Victor Hugo, prendre à droite rue Victor Hugo
Au carrefour rue Victor Hugo / Les Goths, prendre à gauche Les Goths
Au carrefour Les Goths / Rue de Verdun, prendre à gauche rue de Verdun

La circulation ne sera autorisée qu'en sens unique.

Article 5ème : Les barrières et panneaux matérialisant cette réglementation seront mis en place par les services techniques de la commune.

Article 6ème : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Chef de Gendarmerie d'Henrichemont
- Le Responsable des Services Techniques de la commune
- Les organisateurs sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Gilles BUREAU

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

MAIRIE D'HENRICHEMONT
CHER

Publié sur le site internet de la commune le 25 juillet 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230725-2023_75AR-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/07/2023